

## Communiqué du Comité de Vérification et de Litige concernant la validation des candidatures présentées aux élections de / de la Président/e et du Bureau de la Conférence des OING

Le 19 décembre 2017

Le Comité de Vérification et de Litige réuni le 7 décembre 2017 a pris les décisions suivantes, en vertu de l'article 5 du Règlement de la Conférence des OING.

### **Le Comité de Vérification et de Litige déclare recevables les candidatures de**

- **Anna RURKA** au poste de Présidente
- **Robert BOURGOUNAN, Gilles BLOCH, Anne KRAUS et Christoph SPRENG** aux postes de Vice-Présidents (3 postes),
- **Anne NEGRE** au poste de Vice-Présidente chargée de l'égalité (1 poste)
- **Farouk ALLOUCHE, Rares-Augustin CRAIUT, Virgilio FALCO, Richard PIROLT et Katarzyna SOKOLOWSKA** aux postes de rapporteur (3 postes).

### **Le Comité de Vérification et de Litige déclare irrecevables les candidatures de Messieurs Abdelaziz SARET et de Jean-Michel CAUDRON.**

L'examen attentif des deux candidatures montrent que :

1. La candidature de Monsieur A. SARET a été présentée en premier par la FMDO avec un formulaire de présentation signé par son Secrétaire Général, Mr Younes EL HADDAJ. La candidature a été réceptionnée le 14 novembre 2017.
2. La candidature de Monsieur J-M. CAUDRON a été transmise le 24 novembre 2017 par un mail, envoyé par lui-même avec en attaché un formulaire de présentation signé par le Secrétaire Général de la FMDO, Younes EL HADDAJ;
3. La candidature de Mr A. SARET présentée par la FMDO n'a pas été retirée par M.A. SARET lui-même, ni par son OING à la date du 24 novembre 2017, mais par Monsieur Jean-Michel CAUDRON, lui-même candidat au même poste;
4. La même personne, Mr Younes EL HADDAJ, Secrétaire général de la FMDO a signé les 2 formulaires de candidature pour 2 candidats différents, tous deux membres de la même OING;
5. La base officielle de données des OING ne liste (n° 154) qu'une seule OING du nom de FMDO (Fédération des organisations marocaines et démocratiques mondiales).

### **Conclusion:**

A la date du 24 novembre 2017, la même OING (FMDO) a présenté 2 candidats ce qui est contraire à l'art. 5.1.3 du règlement de la Conférence des OING. Les délais sont maintenant forclos.

**Aussi, le Comité de vérification et de litige invalide définitivement les candidatures de Messieurs Abdelaziz SARET et Jean-Michel CAUDRON au poste de Rapporteur de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.**

Docteur Salomon LEVY,  
Président du Comité de Vérification et de Litige